

FRAIS DE PARTICIPATION

DROITS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Comprend les frais de dossier, d'animation, de gardiennage,
l'inscription à la liste des exposants et 20 cartes d'invitation

Qte	Prix unitaire HT	Total HT
1	76,00	76,00

EMPLACEMENTS INTÉRIEURS

• ESPACE HABITAT-AMEUBLEMENT-DECORATION-ARTISANAT (HALL C, D, E)

Stand équipé

Module de base de 9 m² (3x3x2,40) comprenant: cloisons, enseigne

Module de 9 m ² ou multiples	593,00
Angle	80,00

Stand nu (Surface au sol sans cloison de séparation)

Espace nu de 9 m ² ou multiples	255,00
Angle	80,00

• ESPACE VIN ET GASTRONOMIE (HALL B1)

Stand équipé

Module de base de 9 m² (3x3x2,40) comprenant: cloisons, enseigne

Module de 9 m ² ou multiples	313,00
Angle	55,00
Comptoir le mètre linéaire	7,50

Stand nu (Surface au sol sans cloison de séparation)

Espace nu de 9 m ² ou multiples	255,00
Angle	55,00

• ESPACE ARTISANAT ET DÉMONSTRATION (HALL A)

Stand équipé

Module de base de 9 m² (3x3x2,40) comprenant: cloisons, enseigne

Module de 9 m ² ou multiples	259,00
Angle	52,00

Stand nu (Surface au sol sans cloison de séparation)

Espace nu de 9 m ² ou multiples	174,00
Angle	52,00

EMPLACEMENTS EXTÉRIEURS

• ESPACE JARDIN - LOISIRS DE PLEIN AIR - AUTOS - MOTOS

de 50 à 100 m ² le m ²	5,20
surface supplémentaire au-delà de 100 m ² le m ²	3,10
angle	36,00

• ESPACE GOURMAND - RESTAURATION (à emporter) ET DIVERS

de 10 à 100 m ² le m ²	26,00
angle	36,00

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

• **ASSURANCE** (facultative)

1^{ère} garantie :

Le montant assuré est au maximum de 5336 €
Elle est assortie d'une franchise de 150 €, portée à 750 €
en cas de vol sans effraction et/ou de disparition inexpliquée.

Garantie complémentaire (10 000 €)

Le montant assuré est au maximum de 15336 €
1^{ère} garantie + garantie complémentaire
Elle est assortie d'une franchise de 150 € portée à 750 €
en cas de vol sans effraction et/ou de disparition inexpliquée.

• **CLOISON** le mètre linéaire

• **FORFAIT EAU** (Seulement sur les stands en pourtour de hall)

Consommation eau

Consommation eau + évier + évacuation

• **ÉLECTRICITÉ** (Au delà d'une surface de 18 m², passage en boîtier mono-tri)

1 boîtier mono 35 Kw - 20 A - 220 V

1 boîtier mono-tri 35 Kw et 20 A par phase (prise domestique) - 220 V

1 boîtier triphasé (prise P17) - 32A par phase de 380 V.....

• **RAIL DE 3 SPOTS** (Pour un stand équipé avec boîtier électrique)

• **GARDEN**

Avec plancher le m²

Sans plancher le m²

• **MOQUETTE** Gris Bleu Orange le m²

• **CHARIOT ÉLÉVATEUR** (Location à la demi-heure)

Sans chauffeur (*présentation permis CACES*)

Avec chauffeur

• **CARTES (T.V.A. 5,5 %)**

- Cartes "standard" (- de 100)

- Cartes "grande diffusion" (+ de 100).....

Les cartes grande diffusion vous sont facturées avant la Foire au prix de 0,30 €HT l'unité.

Ensuite, seules les cartes utilisées pendant la manifestation vont faire l'objet d'un comptage et d'une autre facturation, à savoir :

→ De 1 à 50 cartes utilisées : 1,40 € HT l'unité.

→ De 51 à 100 cartes : 1,20 € HT l'unité.

→ plus de 101 cartes : 1,00 € HT l'unité.

• **FRAIS D'EXPÉDITION**

Jusqu'à 100 cartes

De 101 à 500 cartes

Qte	Prix unitaire HT	Total HT
.....	32,00
.....	(32€) + montant des capitaux à assurer x 0,50%
.....	33,00
.....	33,00
.....	80,00
.....	69,00
.....	79,00
.....	129,00
.....	21,00
.....	35,00
.....	29,00
.....	10,00
.....	15,00
.....	20,00
.....	1,75
.....	0,30
.....	5,00
.....	9,00

TOTAL HT

Toute demande d'admission ne sera acceptée que si elle est accompagnée de l'acompte réglementaire, représentant 40 % de votre participation.

*(Carte) **TVA 5,5 %***

Dans le cas contraire, il ne sera donné aucune suite à la demande.

TVA 19,6 %

soit un acompte ci-joint de € TTC

TOTAL TTC

Le solde devra être réglé le 23 avril 2010 au plus tard

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

ENSEIGNE STAND

Les panneaux-enseignes sont fournis obligatoirement par le parc expo **pour les stands équipés**.

Libellé à faire figurer sur l'enseigne :

- Raison sociale (sans adresse) ou marque (abrégée s'il y a lieu).
- 1 lettre en majuscule d'imprimerie par case : 20 lettres au maximum.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

INSCRIPTION À LA LISTE DES EXPOSANTS

Identification (La première lettre sera celle de la classification alphabétique)

TOUTE INSCRIPTION NON OU MAL REMPLIE NE POURRA FIGURER DANS LA LISTE DES EXPOSANTS

NOM OU RAISON SOCIALE:

Code postal Ville

Tél.

PRÉCISEZ CI DESSOUS VOTRE ACTIVITÉ AFIN QUELLE FIGURE DANS LE CATALOGUE:

Choisissez votre rubrique des nomenclatures fédérales (cf. feuille annexe)

**IMPORTANT : POUR FIGURER DANS LA LISTE DES EXPOSANTS DE LA FOIRE
NOUS VOUS DEMANDONS DE NOUS RETOURNER VOTRE DOSSIER D'ADMISSION LE 6 AVRIL 2010 AU PLUS TARD.**

Marques et produits exposés

POUR L'ADMINISTRATION À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT	Activité	Produits	Marques

BADGES EXPOSANTS

Intérieur (m ²)	Extérieur (m ²)	Carte permanente	Cartes de services	Parking exposants	Signature (à réception des badges)
9	30 à 49	1	2	2	
18	50 à 99	1	4	4	
19 à 36	100 à 149	1	5	5	
37 à 63	150 à 199	1	6	6	
64 à 99	200 à 249	1	7	7	
+ 100	+ 250	1	8	8	

Les badges sont strictement personnels - En cas d'usage abusif, les badges pourront être confisqués par le Commissariat de la Foire.
Les badges seront remis impérativement au responsable du stand **après paiement intégral du montant des frais de participation** à la Foire de Laval.

ENGAGEMENT

L'exposant soussigné, s'engage à participer à la Foire de LAVAL en 2010, sous réserve d'admission par les organisateurs, à se conformer sans réserve ni exception, aux conditions du présent règlement dont il reconnaît avoir pris connaissance, ainsi qu'aux prescriptions d'ordre, d'assurance, de sécurité et de police ou autres décidées à tout moment par la Foire, les autorités de police ou la Commission de sécurité, ainsi qu'au Règlement Général de la Fédération des Foires et Salons et Congrès de France.

Toute infraction à la réglementation en vigueur pourra entraîner l'expulsion immédiate de l'exposant contrevenant sans remboursement.

L'exposant s'engage notamment à :

- L'exposition exclusive des produits, articles et enseignes désignés page 4 ;
- Le maintien de son stand ouvert et approvisionné aux heures d'ouverture de la Foire ;
- Le déménagement de son stand seulement, à partir de 18 heures, le dernier jour de la Foire.

Le montant de la réservation (40 % du total T.T.C. à l'ordre de la CCI de la Mayenne) est joint à la présente demande.

Cachet de l'Entreprise

Lu et Approuvé :

A..... le
Signature :